

■ **Présentation**

Lorsqu'elle est profondément ancrée dans la société et dans le territoire et qu'elle est fondée sur la compréhension et le respect de la diversité biologique et culturelle, l'architecture a le potentiel de devenir un vecteur de changements qui peut transcender les intérêts personnels et économiques et permettre au vivant humain et non-humain de mieux habiter la Terre.

Le programme de résidence en architecture de la Fondation Grantham pour l'art et l'environnement vise à explorer ce potentiel et à soutenir une réflexion prospective afin de promouvoir une architecture sensible aux lieux et à tout ce qui vit en ces lieux.

■ **Admissibilité**

Le programme s'adresse aux praticien-ne-s, théoricien-ne-s et chercheur-e-s du Québec, du Canada et de l'étranger dont les travaux de recherche et/ou de création en architecture se mesurent aux défis environnementaux de notre temps.

Les duos sont admissibles, les conditions offertes demeurent les mêmes.

Les candidat-e-s en provenance de l'étranger sont prié-e-s de noter qu'ils et elles sont responsables d'effectuer les démarches administratives devant leur permettre d'entrer au Canada et de demeurer au Québec pendant la durée de leur séjour.

■ **Lieu de la résidence**

La maison de la Fondation est située au bord d'une petite rivière, dans un boisé à l'orée d'une forêt, dans la municipalité francophone de Saint-Edmond-de-Grantham, à quelque 100 km à l'est de Montréal. À la fois lieu de vie, de travail et d'exposition, elle a été conçue de manière à favoriser un dialogue en toutes saisons entre les espaces intérieurs et le milieu extérieur.

Les résident-e-s ont accès au boisé, à la rivière et à la forêt adjacente. Le travail *in situ* est permis, voire même encouragé, mais il doit se faire dans le respect de l'intégrité des lieux. Il est à noter qu'aucun objet ne pourra être installé de manière permanente à l'intérieur ou à l'extérieur de la Fondation.

Pour en savoir plus sur le lieu de résidence, [cliquer ici](#).

■ **Dotation**

Outre l'accueil à la Fondation, la résidence de recherche/création est dotée d'une bourse de 5 000 \$ CA qui inclut une allocation de séjour, un cachet de résidence et s'il y a lieu une bourse de production.

Une allocation forfaitaire ne dépassant pas 500 \$ CA est prévue afin de couvrir en tout ou en partie les déplacements des boursier-ère-s dont le domicile est situé à plus de 500 km de Saint-Edmond-de-Grantham.

■ **Durée et dates de séjour**

La durée de la résidence à la Fondation est de 3 semaines en continu. Elle peut se déployer par après sur un cycle plus long d'environ 12 mois pour répondre à l'ensemble des engagements qui auront été retenus d'un commun accord par le-la boursier-ère et la Fondation. En 2024, les mois de résidence disponibles sont janvier, février, mars, juillet, août et décembre. Les dates exactes sont toutefois déterminées d'un commun accord entre la Fondation et le-la boursier-ère.

▪ Engagements

À la fin de la résidence, le-la boursier-ère s'engage à présenter les résultats de ses travaux sous forme d'une capsule vidéo d'une dizaine de minutes produite aux frais de la Fondation.

En plus de cette capsule, le travail produit au cours de la résidence sera diffusé auprès du grand public sous au moins une autre forme, à déterminer conjointement par le-la boursier-ère et la Fondation. Selon la nature des travaux, il pourrait s'agir d'une discussion publique, d'une publication ou encore d'une exposition. Selon le ou les moyens retenus, d'autres organismes pourraient être associés à cet aspect du projet qui est également sujet à l'obtention d'un appui financier distinct.

▪ Présentation du dossier

Le dossier de candidature doit comprendre :

- une description de la démarche architecturale (1 page format lettre maximum)
- une description du projet proposé, en précisant sa pertinence par rapport à la visée spécifique du programme en architecture (1 page format lettre maximum)
- un aperçu des résultats attendus et des impacts espérés (1 page format lettre maximum)
- un curriculum vitae (3 pages format lettre maximum)
- un dossier visuel (10 images ou 5 liens web, avec leurs légendes complètes)
- un relevé de presse, s'il y a lieu (3 pages format lettre maximum)

Les éléments du dossier doivent être assemblés, dans l'ordre indiqué, en un document PDF d'un maximum de 1Gb. Le dossier doit être transmis par WeTransfer à l'adresse courriel projets@fondationgrantham.org.

Un accusé de réception est envoyé dans les 2 jours ouvrables suivant la réception du dossier. Seuls les dossiers complets et conformes à ces directives de présentation seront examinés par le comité de sélection.

▪ Processus de sélection

Des expert·e·s indépendant·e·s provenant des milieux architectural et universitaire agissent à titre de membres du comité de sélection.

▪ Critères de sélection

- Qualité générale de la démarche architecturale, du curriculum vitae et du dossier visuel
- Pertinence et originalité du projet proposé par rapport aux défis environnementaux de notre temps et à l'esprit dans lequel le programme de bourse a été créé
- Potentiel des retombées du projet par rapport au mandat de diffusion de la Fondation

▪ **Dates importantes à retenir**

15 juin 2023

Lancement de l'appel à projets

29 septembre 2023

Date de fermeture de l'appel à projets pour l'années 2024

Fin octobre 2023

Délibérations du comité de sélection.

Début novembre 2023

Annonce des lauréat.es

Toutes les personnes candidates reçoivent une réponse à l'issue du processus de sélection.